

**PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 9 AVRIL 2024**

L'an 2024, le 9 avril 2024 à 17h30, s'est réuni le Comité Syndical - salle du Conseil Municipal de la Mairie de Saint-Féliu d'Avall (66170), sous la présidence de monsieur Pierre PARRAT, Président. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été envoyés le 3 avril 2024 aux délégués titulaires du SMTBV ainsi qu'aux délégués suppléants et conseillers communautaires non titulaires (loi informatique et liberté). Toutes les pièces et les annexes utiles et nécessaires à la séance ont été transmises, avec les convocations.

**Assistaient à la séance**

<b>PMMCU</b>	<b>Présents</b>	Mmes Cécile MARGAIL - Armelle REVEL-FOURCADE - MM. Jean-Paul BILLES - Charles DURAND - Jean-Luc GAMEZ - Patrick GOT - Frédéric GUILLAUMON - Gilles GUILLAUME - Patrick PASCAL - Pierre PARRAT - Fabrice TIGNERES - Alain TROUSSEU - Robert VILA
	<b>Absents et suppléés</b>	MM ; Jean-Louis CHAMBON suppléé par M. Gilles TRILLES - M. Roger GARRIDO suppléé par M. Daniel ERRE
	<b>Absents et Excusés</b>	Mme Aurélie PASTOR-BARNEOUD - MM. Rémi GENIS - Stéphane LODA - Théophile MARTINEZ - Jacques PALACIN - Georges PUIG - Max TIBAC
<b>C. C. DES ASPRES</b>	<b>Absents et Excusés</b>	MM. Jérôme DE MAURY - Bernard LEHOUSSINE
<b>C. C. ROUSSILLON CONFLENT</b>	<b>Présent</b>	M. Alain DOMENECH
	<b>Absents et Excusés</b>	MM. Marc BIANCHINI - René LAVILLE - Gérard SOLER
<b>C.C. CONFLENT CANIGOU</b>	<b>Présents</b>	MM. Daniel ASPE - Henri GUITART - Bernard LAMBERT
<b>C. C. CORBIERES SALANQUE MEDITERRANEE</b>	<b>Présente</b>	Mme. Joëlle ESTELA METOIS
	<b>Absent et suppléé</b>	M. Jérôme PALMADE suppléé par M. Yves PELLET
<b>C.C. PYRENEES CATALANES</b>	<b>Présent</b>	M. Jean-Pierre ASTRUCH
<b>C. C. PYRENEES CERDAGNE</b>	<b>Absent et Excusé</b>	M. Christian PALLARES
<b>C.C. HAUT VALLESPYR</b>	<b>Absent et Excusé</b>	M. Alain MALIRACH

**Participaient également à la séance :**

M. Fabrice CAROL - Directeur  
Mme Charline AUGER-GONZALER - Coordinatrice RH  
Mme Nathalie CORNET - Agent Comptable

**- Ouverture de la séance à 17h30**

Monsieur Pierre PARRAT, président, remercie les présents et notamment monsieur Daniel ERRE pour accueillir le Comité Syndical en mairie de Saint Féliu d'avall. Mr. ERRE excuse monsieur le maire, Roger GARRIDO et souhaite la bienvenue à toutes et tous. Il indique que le verre de l'amitié clôturera la séance.

Quorum : avec 22 présents pouvant prendre part aux votes, le quorum a été constaté.  
Pouvoir : M. Stéphane LODA à M. Pierre PARRAT. Secrétaire de séance désigné : M. Fabrice TIGNERES.

I. **DELIBCS2024.14 Approbation du procès-verbal du comité syndical du 14 mars 2024**

- Adopté à l'unanimité.

- **DELIBCS2024.15 Approbation du procès-verbal du Débat d'Orientation Budgétaire 2024**

- Adopté à l'unanimité.

II. **Informations au comité**

- Monsieur le président a informé l'assemblée des décisions prises jusqu'à la séance de ce jour.
- Il indique notamment que conformément au calendrier prévu, le PAPI Têt à été présenté en commission de labellisation à Lyon le 5 avril dernier. La commission a souligné la qualité du PAPI et émis quelques recommandations en lieu et place de réserves eu égard à la qualité de l'audition et du fait que les équipes avaient anticipé plusieurs points clés à souligner. Il remercie le directeur et les équipes qui ont travaillé sur le PAPI, insistant sur leur investissement dans cette étape importante dans la vie du syndicat.

III. **Délibérations**

**DELIBCS2024.16 Vote du Budget Primitif 2024**

Rapporteur : M. Alain TROUSSEU, 1<sup>er</sup> Vice-président.

M. Alain TROUSSEU a présenté le projet de BP 2024 construit conformément aux éléments présentés et validés lors du DOB 2024. Il présente l'équilibre général des sections.

SECTION	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	5 081 928.25 €	5 081 928.25 €
Investissement	4 370 766.67 €	4 370 766.67 €

1. **Section de fonctionnement du BP 2024**

1.1. **Les dépenses de fonctionnement 2024 par chapitres**

Libellé	2024
011 - Charges à caractère général	803 941.46 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	865 000.00€
65 - Autres charges de gestion courante	50 050.00 €
66 - Charges financières	24 498.34 €
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>1 743 489.80 €</b>

011 : les dépenses réelles relatives à la conservation du parc hydraulique et maintien de son niveau de protection représentent près de 46% de ce chapitre. Cette année 2024 sont inscrits des crédits supplémentaires pour des travaux de réparations (génie civil) dont le montant prévisionnel est de 60 000 €. Les économies d'échelle et rentabilité du robot autoporté permettent toutefois de ramener à 25 000 € la majoration du 011 entre 2023 et 2024, les contributions des EPCI sont par ailleurs et globalement de - 40 000 € par rapport au BP 2023.

Mr. TROUSSEU souligne ainsi la qualité de gestion financière de ce chapitre.

L'autre poste important en fonctionnement est celui des charges de personnel (012) dont l'évolution par rapport au BP 2023 (+ 40 000 €) prévoit la création de 2 postes techniques supplémentaires destinés à renforcer les moyens humains du syndicat. Ce chapitre 012 représente 49% des dépenses réelles ramenées à 35% déduction faite des subventions. Dans le but de maîtriser les contributions des EPCI, le SMTBV mobilise sa trésorerie pour avancer.

Mr. TROUSSEU présente ensuite les écritures d'ordre

Libellé	2024
023 - Virement à la section d'investissement	2 785 354.27 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	553 084.18 €
<b>Total dépenses d'ordre</b>	<b>3 338 438.45 €</b>

<b>Total des dépenses de fonctionnement cumulées</b>	<b>5 081 928.25 €</b>
--	-----------------------

**Ecriture d'ordre ; correspondent aux amortissements et virement à l'investissement.**

- En effet : contributions EPCI reçues en fonctionnement puis virées en investissement
- Virement comprends également la mobilisation de la trésorerie du syndicat

Le syndicat ne recourt pas à l'emprunt sur ce budget 2024 et mobilise près de 87% de son excédent pour financer la part des nouveaux investissements de manière à maîtriser l'impact sur les EPCI. En revanche, rappeler ici que le BP 2025 sera plus conséquent pour les EPCI.

Libellé	2024
022 - Dépenses imprévues (AE)	200 000 €

Cette écriture n'a aucun impact sur les participations des EPCI. Elle n'entre pas dans l'équilibre du budget de fonctionnement.

## 1.2. Les recettes de fonctionnement 2024 par chapitres

Libellé	2024				
74 - Dotations, subventions et participations	<b>2 228 792.24</b>				
Contributions des EPCI	1 932 081.20 €* <table border="0" style="margin-left: 20px;"> <tr> <td>Part Fonctionnement</td> <td>1 278 799.39 €</td> </tr> <tr> <td>Part Investissement</td> <td>653 281.81 €</td> </tr> </table>	Part Fonctionnement	1 278 799.39 €	Part Investissement	653 281.81 €
Part Fonctionnement	1 278 799.39 €				
Part Investissement	653 281.81 €				
Subventions Fonctionnement	271 916.75 €				
FCTVA Fonctionnement	24 794.29 €				
75 - Autres produits de gestion courante	5 000.00 €				
76 - Produits financiers	2 897.80 €				
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>2 236 690.04 €</b>				
002 - Excédent de fonctionnement reporté	<b>2 845 238.21 €</b>				
<b>Total des recettes de fonctionnement cumulées</b>	<b>5 081 928.25 €</b>				

En synthèse : section de fonctionnement comparable à celle du BP 2023

- Les crédits ouverts en dépenses réelles au BP 2024 sont de 1 743 489.8 €.
- La contribution des EPCI est calculée au plus près des dépenses réelles.
- La part des EPCI au BP 2024 est de 1 382 486.5 € déduction faite des subventions.
- La part finale des EPCI au BP 2024 est de 1 278 799.39 € en intégrant les résultats du CA.
- La part des EPCI au BP 2024 est inférieure à celle de 2023 (1 289 602 €).

### Autre point d'information

- L'agence de l'eau ne subventionnera plus l'entretien des cours d'eau à partir de 2025.
- Certaines opérations PAPI pourraient finalement être imputées en fonctionnement
- Le résultat excédentaire 2023 permet de faire face aux inflations sur les frais de structure

## 2. Les dépenses d'investissement 2024 par chapitres

### 2.1. Les dépenses d'investissement hors opérations

#### 2.1.1. Chapitre 16 – Capital des emprunts

Libellé	2024
16 – Capital des emprunts	295 577,40€

Mr. TROUSSEU fait un point sur la dette.

Le capital restant dû de la dette héritée du SMATA s'élève à 1 394 698,69 €. Le capital restant dû de la dette liée au lissage des contributions solidaires chenal vert s'élève à 291 666,70 €. L'endettement pluriannuel à compter de 2024 est donc de 1 686 365,39 €. L'emprunt SMATA de 2009 auprès du CA pour 1 000 000 €, prend fin le 15/04/2024 après une dernière annuité de 91 701,52 € ce qui va libérer de la capacité de financement pour les investissements à venir.

#### 2.1.2. Chapitre 20 21 et 23 Immobilisations

Ces lignes n'ont pas d'influence sur les participations des EPCI (non contribué au BP mais régularisé au CA si utilisées). Prévision budgétaire en cas de besoin.

Libellé	2024
2188 Autres immobilisations corporelles	37 320,91€
2315 Installations matériel et outillages	0€
2031 Frais d'études	40 000€
2152 Panneaux de signalisation	0€
2314 Autres immobilisations : Constructions sur sol d'autrui	50 000€
	127 320,79 €

#### 2.1.3. 020 Dépenses imprévues (AP)

Cette écriture n'a aucun impact sur les participations des EPCI.

Elle n'entre pas non plus dans l'équilibre du budget d'investissement

Libellé	2024
020 – Dépenses imprévues	140 000 €

## 2.2. Les dépenses d'investissement sous opérations

Cette année notamment, avec le déploiement de la M57 (nouvelle nomenclature comptable) et afin de donner toujours plus de lisibilité sur ces activités le syndicat a ventilé ses opérations en 5 familles dont les détails sont donnés dans le tableau page 7 de la note aux élus.

### 2.2.1. Opérations hydrauliques et prévention des inondations : 16 opérations

RAR : 285 336,03 € / nouvelles propositions : 1 713 007 € / crédits ouverts : 1 998 343 €

	RAR Dépenses	Nouvelles propositions	Crédits ouverts
1 OPERATIONS hydrauliques et prévention des inondations			
Travaux sécurisation Courragade	10 527,00 €	469 473,00 €	480 000,00 €
Travaux le Soler	- €	58 294,00 €	58 294,00 €
AMO-MOE ouvrage hydrauliques ( mission ACT)	- €	13 200,00 €	13 200,00 €
Etude Systèmes endiguement	47 946,94 €	- €	47 946,94 €
Etude SE PAPI 2 action 7	- €	50 000,00 €	50 000,00 €
SE Régularisation Boules	- €	82 000,00 €	82 000,00 €
Vanne de Torreilles (MOE) > CLE avec 20% commune	83 520,00 €	824 000,00 €	907 520,00 €
Digue de Canet (Inves)	56 443,73 €	20 000,00 €	76 443,73 €
Etude PRO Montjuich	10 518,00 €	40 000,00 €	50 518,00 €
MOE Vernet les Bains	- €	39 000,00 €	39 000,00 €
Villefranche remparts AVP	23 868,00 €	- €	23 868,00 €
Etudes hydrauliques villelongue	52 512,36 €	- €	52 512,36 €
Déploiement stations de mesures (SDAL)	- €	15 000,00 €	15 000,00 €
Démarche de diagnostics de vulnérabilité	- €	50 000,00 €	50 000,00 €
SLGRI cycle 2 +3	- €	2 000,00 €	2 000,00 €
PAPI Axe 1 Outils de sensibilisation (action 1,3)	- €	50 040,00 €	50 040,00 €
	285 336,03 €	1 713 007,00 €	1 998 343,03 €

**A noter** ; inscription des travaux de la vanne de Torreilles + bassin Courragade : 1 293 473 €  
 Pour l'heure ces travaux ne sont pas imputés aux contributions des EPCI sur BP 2024.  
 Il s'agit, en fonction du retour des financeurs + PAPI, de maintenir la dynamique des travaux.  
 Si ces travaux sont engagés ils feront l'objet d'une régularisation du moment du CA

**2.2.2. Opérations milieux aquatiques et restauration cours d'eau : 6 opérations**  
 RAR : 0 € / nouvelles propositions : 609 940 € / crédits ouverts : 609 940 €

	RAR Dépenses	Nouvelles propositions	Crédits ouverts
<b>2 OPERATIONS milieux aquatiques et restauration cours d'eau</b>			
PPREV Restaurati on AP/CP	- €	200 000,00 €	200 000,00 €
Etude AVP-MOE site pilote restauration Têt	- €	161 400,00 €	161 400,00 €
Travaux restauration têt aval	- €	50 000,00 €	50 000,00 €
Travaux experimentation attérissement et matériaux	- €	50 000,00 €	50 000,00 €
Compensation tx du chenal vert (plan de gestion 30 ans)	- €	116 860,00 €	116 860,00 €
Unité de retention des déchets	- €	31 680,00 €	31 680,00 €
	- €	609 940,00 €	609 940,00 €

**2.2.3. Opérations compétences transversales : 6 opérations**  
 RAR : 91 870 € / nouvelles propositions : 120 600 € / crédits ouverts : 212 470 €

	RAR Dépenses	Nouvelles propositions	Crédits ouverts
<b>3 OPERATIONS compétences transversales</b>			
Etude évaluation contrat de rivière	65 430,00 €	- €	65 430,00 €
Projet EAURIZON 2070	10 000,00 €	10 000,00 €	20 000,00 €
Etude socle 2	16 440,00 €	- €	16 440,00 €
Matériel de bureau et matériel informatique	- €	15 000,00 €	15 000,00 €
Contrat rivière (matériel postes)	- €	15 600,00 €	15 600,00 €
Communication et sensibilisation grand public EAU	- €	80 000,00 €	80 000,00 €
	91 870,00 €	120 600,00 €	212 470,00 €

**2.2.4. Opérations PGRE et Gestion de l'eau : 8 opérations**  
 RAR : 31 574.04 € / nouvelles propositions : 362 757.14 € / crédits ouverts : 394 331.18 €

	RAR Dépenses	Nouvelles propositions	Crédits ouverts
<b>4 OPERATIONS PGRE et gestion de l'eau</b>			
Etude stratégique optimisation ressource en eau T6	12 840,00 €	31 958,18 €	44 798,18 €
Jaugeages (campagne 2023 urgence secheresse)	18 734,04 €	50 798,96 €	69 533,00 €
Etude d'opportunité sur les possibilité stockage EAU	- €	40 000,00 €	40 000,00 €
Potentiel de réutilisation des eaux usées (PGRE)	- €	20 000,00 €	20 000,00 €
Equipements dispositifs de comptage	- €	70 000,00 €	70 000,00 €
Equipements et automatisation de prises d'eau	- €	50 000,00 €	50 000,00 €
Plantations - revalorisation fonciere	- €	50 000,00 €	50 000,00 €
OP compte de tiers ASCO Têt aval	- €	50 000,00 €	50 000,00 €
	31 574,04 €	362 757,14 €	394 331,18 €

**2.2.5. Opérations de réserve (mobilisation trésorerie/non contribué) : 400 000 €**  
 Permettent de rester opérationnel sur des événements exceptionnels : exemple GLORIA = 1M€

<b>5 Opérations de réserves (mobilisation trésorerie)</b>			
Travaux grosses réparations	- €	300 000,00 €	300 000,00 €
Frais d'études	- €	100 000,00 €	100 000,00 €

**En synthèse : section d'investissement**

- Moitié moins de RAR qu'en 2023 et mise en place d'APCP en 2024 : gestion + fluide,
- Ces ouvertures d'APCP permettent de mieux gérer les liens opérationnels et comptables,
- Un budget qui reste ambitieux tout en préparant le BP 2025 (travaux engagés),
- Un excédent utilement mobilisé pour maîtriser les contributions 2024 des EPCI, (3 615 084 € de crédits ouverts sur les opérations pour 653 281 € de contributions EPCI),
- OP Courragade et Torreilles en réserve (€) au cas où engagement possible, (Crédits avancés par SMTBV et régularisation au CA 2024 si engagement travaux / arbitrages).

Libellé	BP 2024
Capitaux d'emprunts	295 577.40 €
Opérations RAR	410 940.07 €
Opérations Nouveaux crédits (dont compte tiers ASCO)	3 206 304.14 €
Hors opérations Nouveaux crédits	127 320.79 €
Besoin en financement (résultat CA23)	330 624.27 €
TOTAL	4 370 766.67 €

<b>Total des dépenses d'investissement cumulées</b>	<b>4 370 766.67 €</b>
---	-----------------------

### Discussion

Madame A.REVEL FOURCADE souligne son intérêt pour l'étude relative à l'opportunité des retenues de stockage et encourage le SMTBV à réaliser un état des lieux des initiatives en la matière.

Monsieur P.PARRAT indique qu'il s'agit préalablement de qualifier la possibilité ou non de développer une double fonction sur les bassins de rétention du SMTBV puis dans un deuxième temps, sans sortir du champ de compétence du syndicat, de mesurer s'il y a d'autres opportunités (localisations) sur le territoire. Le président précise par ailleurs qu'il s'agit une fois pour toute de se poser les bonnes questions en développant une méthodologie. Ce travail sera ensuite partagé avec les EPCI si les résultats sont concluants et qu'il est possible d'aller plus loin que l'opportunité.

Monsieur R.VILA apprécie la qualité et ambition du BP, notamment avec des travaux d'investissements tels qu'attendus par les EPCI et PMM en particulier. Il indique toutefois que le projet de restauration du lit de la Têt reste encore trop conséquent financièrement.

Monsieur P.PARRAT indique que le projet n'est pas encore tout à fait en phase travaux, que la première partie de mission de maîtrise d'œuvre est justement de consolider la faisabilité de l'avant projet. Certes il y a des dépenses mais celles-ci restent indispensables (sondages géotechniques pour vérifier quantité de matériaux disponibles, profils en travers...) pour se positionner ensuite réellement sur une phase travaux. Le président ajoute qu'il est impératif de se mobiliser pour solliciter l'Etat au titre de la RN 116 et de ses impacts.

*Le budget 2024 a été voté à l'unanimité, avec une affectation anticipée des résultats de 2023.*

### **DELIBCS2024.17/24- Vote des Contributions des EPCI 2024**

Rapporteur : M. Alain TROUSSEU, 1<sup>er</sup> Vice-président.

	CONTRIBUTIONS 2023			CONTRIBUTIONS 2024		
	Fonctionnement	Investissement	Total	Fonctionnement	Investissement	Total
PMMCU	1 016 387.43 €	646 467.22 €	1 662 854.65 €	1 013 687.110 €	564 130.21 €	1 577 817.32 €
C3SM	25 125.87 €	49 310.36 €	74 436.23 €	28 002.500 €	49 310.36 €	77 312.86 €
Rous. Conf	108 154.49 €	79 122.50 €	187 276.99 €	102 124.250 €	- 42 160.61 €	59 963.64 €
Aspres	49 867.33 €	21 028.55 €	70 895.88 €	47 084.48 €	23 170.26 €	70 254.74 €
Conf. Can.	70 055.57 €	58 348.00 €	128 403.57 €	67 419.31 €	58 831.59 €	126 250.90 €
Pyr. Cat.	18 695.71 €	- €	18 695.71 €	19 165.91 €	- €	19 165.91 €
Pyr. Cerd.	877.22 €	- €	877.22 €	877.22 €	- €	877.22 €
Haut Vall.	438.60 €	- €	438.60 €	438.60 €	- €	438.60 €
<b>Total</b>	<b>1 289 602.22 €</b>	<b>854 276.63 €</b>	<b>2 143 878.85 €</b>	<b>1 278 799.39 €</b>	<b>653 281.81 €</b>	<b>1 932 081.20 €</b>

*Les contributions 2024 ont été votées à l'unanimité.*

## DELIBCS2024.25 Autorisations de Programme et Crédits de paiement – BP 2024

Rapporteur : M. Alain TROUSSEU, 1<sup>er</sup> Vice-président.

### **3 ajustements d'APCP :**

- OP Boules : opération mise à zéro suite arbitrages politiques
- OP PPREV (programme pluriannuel d'entretien) : ajustements des crédits de report
- OP restauration du lit de la Têt : ajustements des crédits de report

### **7 créations d'APCP nouvelles pour une gestion optimisée :**

- OP outils de sensibilisation PAPI : 473 600 € / 6 ans / ouverture 2024 : 50 040 €
- OP diagnostics vulnérabilité : 1 207 000 / 6 ans / ouverture 2024 : 50 000 €
- OP compensation chenal vert : 939 280 € / 30 ans / ouverture 2024 : 116 800 €
- OP digue de Canet : 1 479 835 € / 2 ans / ouverture 2024 : 76 443 €
- OP SE boules : 350 000 € / 3 ans / ouverture 2024 : 82 000 €
- OP Alerte et surveillance : 672 000 / 3 ans / ouverture 2024 : 15 000 €
- OP chenal du Cady : 1 140 000 / 4 ans / ouverture 2024 : 39 000 €

Délibération adoptée à l'unanimité.

## DELIBCS2024.26 Convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage pour la restauration et l'entretien de la Têt à l'aval de Perpignan

Rapporteur : M. Pierre PARRAT, Président.

Dans le cadre de la restauration du fonctionnement hydromorphologique de la Têt ainsi que de la prévention des inondations, il a été proposé de conventionner avec l'ASCO Têt Bompas pour transférer temporairement au SMTBV la maîtrise d'ouvrage des travaux sur le territoire de l'ASCO du pont Joffre jusqu'au droit des Sablières de la Salanque. L'ASCO s'engage à verser (avance) le montant nécessaire aux travaux définis préalablement avant le 1<sup>er</sup> juin de chaque année afin de permettre le démarrage des travaux en rivière au second semestre. Un quitus sera délivré sur les réalisations effectives aux fins de traçabilité optimale des fonds versés. Le SMTBV se chargera des autorisations et de la réalisation des travaux par des entreprises mandatés en respect de la commande publique et de rechercher tous les financements possibles qui pourraient ainsi augmenter le potentiel de réalisation (volume des travaux). L'opération est neutre financièrement pour le syndicat et les EPCI membres, le syndicat se réservant par ailleurs la possibilité de présenter des défraitements liés à la maîtrise d'œuvre.

### *Discussion*

Monsieur R.VILA demande des précisions sur le projet de convention avec l'ASCO Ste Marie.

Monsieur JP.BILLES pense que ces ASCO ont vocation à disparaître, le SMTBV à substituer.

Monsieur P.PARRAT précise que le travail des équipes technique à propos des ASCO dont il a déjà rencontré certain président devrait pouvoir porter ses fruits en 2024 car l'utilisation de la trésorerie de ces ASCO à travers un véritable plan d'intervention sur la Têt en aval de Perpignan reste indispensable.

Mrs. B.LAMBERT et A.DOMENECH précisent qu'il faut bien distinguer ASA et ASCO, les ASCO étant en effet soit déjà obsolètes soit vouées à disparaître progressivement et être substituées par le SMTBV au titre de l'inondation notamment. En revanche, pour les ASA, un plan d'ensemble doit être élaboré et une stratégie reste à écrire. Le plan eau du gouvernement n'y fera rien, aux élus du territoire de s'en emparer, avec les communs et EPCI.

Délibération adoptée à l'unanimité

## DELIBCS2024.27.1 27.2 Création d'un emploi de Chargé de Mission PGRE et d'un emploi de Chargé de Mission « Zones Humides

Rapporteur : M. Pierre PARRAT, Président.

Conformément au rapport sur les orientations budgétaires 2024 présenté lors du débat du 14 mars dernier, il a été proposé de créer au sein du pôle animation du territoire et projets :

- un emploi permanent de chargé de mission PGRE
- un emploi permanent de chargé de mission zones humides

Le président souligne le caractère indispensable de ce renfort d'équipe au vu des enjeux du bassin et des attendus du territoire vis à vis du syndicat, notamment sur la gestion de l'eau. Ces emplois à temps complet seront ouverts aux fonctionnaires relevant des cadres d'emplois

des ingénieurs Territoriaux et des Techniciens Territoriaux mais peuvent être occupés par des agents contractuels recrutés à durée déterminée. Ces postes sont tous deux financés entre 70 et 80% par l'Agence de l'eau notamment, de sorte que l'impact pour les EPCI est maîtrisé.

Délibération adoptée à l'unanimité

**DELIBCS2024.28 Abrogation délibération n°2022.24 - Titres restaurant (étudiants stagiaires)**

Rapporteur : M. Pierre PARRAT, Président.

Il a été proposé de modifier la délibération portant attribution des titres restaurant afin d'ajouter à la liste des bénéficiaires les stagiaires sous convention si les conditions des articles L 124-6 et s. du Code de l'Education sont réunies (stages supérieurs à deux mois) et pour être conforme aux textes. Le président a par ailleurs rappelé que les stages rendent de nombreux services à la collectivité et restent plus que compétitif vis à vis des mêmes prestations qui seraient confiées à des bureaux d'études.

Sens du vote : Pour 21 dont 1 pouvoir – Contre : 0 Abstention : 1 (M. Robert VILA)

Délibération adoptée à la majorité absolue des votes

\*\*\*\*\*

Monsieur le Président remercie l'assemblée pour ces débats.  
L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 18h30.  
Monsieur ERRE invite l'assemblée à prendre le pot de l'amitié.

Le secrétaire de séance,

Fabrice TIGNERES

